

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

CONVOCATION

Date: 27/03/2023 Envoi le: 30/03/2023 Publication le: 30/03/2023 L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 05
Pouvoirs : 05

Votants: 29

Etaient présents:

Adjoints:

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,

Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux:

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER, Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés:

Madame Danielle PLOQUIN, Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Pascal NOYAU.

Absents:

Madame / Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ. Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 037-213701394-20230411-DEL_11042023_03-DE

80808080R80R80

DEL N°11-04-2023/03 BILAN DE LA FORMATION DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.2123-12 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au Compte Administratif.

Ce document donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Il s'agit d'une disposition qui a été introduite par l'article 107 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité dans la vie politique.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2020 le Conseil Municipal a à l'unanimité défini le cadre, les orientations et les conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux.

Cette délibération doit s'analyser comme un règlement intérieur de la formation applicable aux élus du Conseil Municipal.

Pour l'année 2023, conformément aux dispositions de l'article L.2123-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un crédit de 3 000 € a été inscrit à l'article 6535 « formation » et 2 000 € à l'article 6532 « frais de mission » du budget.

Ces sommes sont supérieures au 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal (2 % de 128 050 € article 6531, soit 2 561 €).

Il appartient au Conseil Municipal dans un premier temps de prendre acte du tableau de formation 2022 tel qu'exposé en annexe et le cas échéant de débattre sur la formation des élus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

PREND ACTE du tableau annexé à la présente délibération, récapitulant les formations des élus pour l'année 2022, qui n'appelle pas de commentaire particulier ni débat de la part des conseillers municipaux présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Bertrand RITOURET

Madame Sylviane FORTUN, Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le 13 AVR. 2023

Et sa publication le site internet de la commune le : 1.3 AVR... 2023

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié I

ID: 037-213701394-20230411-DEL_11042023_03-DE

• 1	FORMATI	TABLEAU FORMATION À DESTINATION ANN	AU RECAPITULATIF ION DES ÉLUS PROPOSÉES ANNÉE 2022	OSÉES PAR L'AMIL	MIL			
		ON CONTRACTOR	·					
		Montant de la	Nombre d'élus avant	Nombre d'inscriptions retenues par AMIL	scriptions ar AMIL	Nombre réel de	Coût total de la	0
Date Tormation	Intitule formation proposee par l'AMIL	formation par élu	demandés à être inscrits	(en fonction des disponibilités de places)	Désistement élu	participants	formation	(Tel
10/02/2022	Gestion des agressions et des incivilités	€ 00,00						
22/02/2022	Bien choisir un architecte ou un paysagiste	€ 00'00						
01/03/2022	Gestion des agressions et des incivilités	0,00€						Г
04/03/2022	Chemins ruraux, voirie communale et circulations	110,00€	2	1	1	1	110,00€	
05/03/2022	La préparation du budget	110,00€	1	1		-	110,00 €	Γ
10/03/2022	L'organisation et la gestion des cimetières	110,00€						T
17/03/2022	Lutte contre l'habitat indigne	0,00€						
24/03/2022	Les pouvoirs de police du maire	110,00€	8	1	1	0	300′0	
22/03/2022	Lutte contre l'habitat indigne	9'00'€	1	1		1	9000	
05/04/2022	Lutte contre l'habitat indigne	0,00€						
07/04/2022	Bonnes pratiques : Bien choisir un architecte ou un paysagiste	0,00€	П	п		1	9 00′0	
28/04/2022	Cimetière : La reprise des concessions funéraires	110,00€						
10/05/2022	Le risque pénal de l'élu : sécuriser son mandat	110,00€						
11/05/2022	Le Maire et les édifices religieux	110,00€						
09/06/2022	Visite thématique : Assainissement de la loi à la station d'épuration	110,00€						
14/06/2022	Assurer la promotion de sa commune	110,00€						Reç
04/07/2022	Lutte contre les violences faites aux femmes	0,00€						u en lié le
08/09/2022	Chemins ruraux, voirie communale et circulations	110,00€	8	0		0	0,00€	préfecti
21/09/2022	Bois communaux, comment les valoriser et les protéger des risques de destruction	900′0	2	1	1	1	0,00€	ure le 13
22/09/2022	Les fonds européens	3,00,0						13/04/20 23/04/2023 30411-D
27/09/2022	Loi Climat et Zéro Artificialisation	9'00'0						5
11/10/2022	Encourager I achat de produits locaux en restauration collective	3,00,0						LO
18/10/2022	La culture dans les communes	0,00€						
14/12/2022	Inclusion et accompagnement des personnes en situation de handicap	0,00€	13	FORMATION ANNULÉE PAR L'AMIL	JLÉE PAR L'AMIL	0	0,00€	
		* 110€ = forn	formation	de la companya de la	TOTAL	5	320,00 €	П
-	Annu rades	0,00€ = réunio	0,00€ = réunion d'information					

Mairie de Luynes - BP 16, Place des Victoires 37230 LUYNES Tél : 02 47 55 35 5- Fax : 02 47 55 52 56 - www.luynes.fr Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

ID: 037-213701394-20230411-DEL_11042023_03-DE